

## POURQUOI LES ENFANTS TRAVAILLAIENT-ILS DANS L'INDUSTRIE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ?

**1 Relis le document 1 et souligne toutes les tâches qu'effectuent les enfants dans les mines et les usines au XIX<sup>e</sup> siècle.**

Ils approchent les bois (de soutènement) qui, vu l'exiguïté des ateliers, sont de petites dimensions. Ils écartent des charbons les fragments de schistes et de rochers, et rangent les remblais. Ils graissent les chariots. Ils font les commissions de toute nature pour les mineurs, vont chercher des outils, des cartouches, de l'eau. Enfin ils servent de portiers, c'est-à-dire ouvrent et ferment les portes d'aérage. Au-delà de quatorze ans, ils participent au roulage, c'est-à-dire poussent, à deux, les chariots de 4 à 5 hectolitres sur les voies de fer.

*Bulletin de la Société protectrice des apprentis, Paris 1868*

**2 a) Selon ce que décrit le docteur Villermé (document 2), résume la journée de travail d'un enfant ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle en complétant l'emploi du temps ci-dessous.**

|         |                    |
|---------|--------------------|
| 4 H 1/2 | Réveil             |
| 5 H     | Départ au travail  |
| 6 H     | Arrivée au travail |
| 19 H    | Départ du travail  |
| 21 H    | L'heure de dormir  |

**b) Calcule et complète :**

Temps de travail dans la journée : 13 heures

Temps de marche estimé entre la maison et l'usine : 1 heure

**c) Dans le texte, souligne en rouge le mot qu'utilise le docteur Villermé pour décrire ce travail.**

Souligner « torture ».

**3 Lis le document 3. Pourquoi une loi sur le travail des enfants a-t-elle été votée en 1841 ? Qu'est-ce qu'elle est censée changer à ce que décrit le docteur Villermé ?**

Une loi a été votée pour réduire le temps de travail des enfants, conformément à ce que le docteur Villermé demandait dans son rapport. Elle est censée limiter le temps de travail et l'âge minimum pour être ouvrier.

**4 Après avoir lu la lettre de l'instituteur d'Omerville (document 4), que peux-tu dire de la loi de 1841 sur le travail des enfants ?**

La loi n'est pas appliquée.

**5 a) Calcule les dépenses totales d'une famille ouvrière. Compare avec ce que la famille gagne par an. Que remarques-tu ?**

Les dépenses sont égales aux salaires (300 francs).

**b) Calcule ce que gagnerait la même famille sans le travail des enfants. Que remarques-tu alors ? Qu'en déduis-tu ?**

J'en déduis que sans les enfants, la famille gagnerait 250 francs, c'est-à-dire moins que ce qu'il faut pour vivre. Le travail des enfants est indispensable aux familles ouvrières.